

CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Bulletin des interpellations et des questions orales

**Commission de l'environnement, de la conservation de la nature
et de la politique de l'eau**

**RÉUNION DU
MARDI 26 FÉVRIER 2002**

SOMMAIRE

INTERPELLATION

de Mme Geneviève Meunier (F) à M. Didier Gosuin, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur, concernant "la gestion des espaces verts régionaux par l'IBGE".

(Orateurs: Mme Geneviève Meunier et MM. Didier Gosuin, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur et Alain Adriaens).

QUESTIONS ORALES

de M. Dominiek Lootens-Stael (N) à M. Didier Gosuin, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur, concernant "la collecte des déchets d'abattage et l'organisation de 35.000 abattages rituels".

(Orateurs: MM. Dominiek Lootens-Stael, Michel Van Roye, Mme Marie-Jeanne Riquet et M. Didier Gosuin, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur).

de M. Erik Arckens (N) à M. Didier Gosuin, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur, concernant "la collecte annuelle des sapins de Noël".

(Orateurs: M. Erik Arckens et M. Didier Gosuin, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur).

**Présidence de Mme Marie-Jeanne
RIQUET, présidente.**

- La réunion est ouverte à 10h10'.

**INTERPELLATION DE MME GENEVIEVE MEUNIER
A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNE-
MENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPI-
TALE, CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVA-
TION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIÉTÉ PU-
BLIQUE ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR,**

**concernant "la gestion des espaces verts régionaux par
l'IBGE".**

Mme Geneviève Meunier .- Dans une ville d'un million d'habitants comme Bruxelles, des espaces verts agréables, bien entretenus et sécurisés, sont indispensables. Certains parcs bruxellois sont communaux et d'autres régionaux. Certaines communes de la première couronne souffrent cruellement d'un manque d'espaces verts et d'autres s'apparentent à des villages verts.

L'IBGE a été amenée à concevoir plusieurs nouveaux espaces verts, plus particulièrement dans les communes de la première couronne.

Si certains sont une réussite, d'autres se révèlent assez catastrophiques. Le parc Gaucheret, qui devait être terminé au milieu de l'année passée, est toujours en chantier, mais déjà vandalisé. Il ne semble pas recueillir l'adhésion des habitants.

L'IBGE a-t-elle tiré des leçons de cet échec?

Les avis des communes concernant l'entretien et la gestion avec l'IBGE sont partagés. Même si l'IBGE entretient bien ses parcs, il n'y a pas de suivi au quotidien et sa réaction aux dégradations est très lente. C'est souvent à la commune de l'interpeller.

D'autres communes invoquent des problèmes de propreté, de manque de surveillance et de sanctions (parc de la Héronnière, parc Jagersveld).

Comment assurer les problèmes de sécurité après 17 heures? Les communes ont engagé des gardiens pour les parcs communaux. Il y a des gardiens dans certains parcs régionaux, mais pas partout, tous les jours. Comment assurer un suivi plus rapide des incidents? L'IBGE va-t-elle aussi engager des gardiens de parc?

Certains espaces verts plus petits, comme le parc Tournay Solvay ou le parc Botanique, sont utilisés pour des manifestations privées. Ce dernier se remet difficilement du festival de septembre.

Il y a des limites à l'utilisation d'un petit espace vert par une foule compacte. Il faut prévoir un cahier des charges précis afin que le travail des jardiniers ne soit pas anéanti en quelques jours.

Une meilleure collaboration s'impose entre l'IBGE et les communes pour la conception et l'entretien.

Ne faut-il pas prévoir une convention cadre avec les communes pour la gestion des espaces verts régionaux?

Un débat a lieu actuellement dans certaines communes sur le transfert éventuel de certains parcs à la Région, prélude à un débat plus large sur le transfert de certaines compétences vers la Région.

Certaines communes n'ont plus les moyens de gérer de grands parcs, d'autres estiment au contraire qu'elles le font mieux que la Région. L'IBGE serait demandeuse.

Le pouvoir public est-il favorable à un transfert d'espaces verts vers la Région?

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur .- Oserais-je dire que la question de l'honorable membre me fait plaisir car même si elle peut paraître critique sur certains points - et je m'en expliquerai plus avant - elle relève avec une objectivité louable des avancées importantes de la politique que je mène depuis plusieurs années en matière d'espaces verts.

Il est exact de souligner que, je cite "certaines communes de la première couronne souffrent d'un manque cruel d'espaces verts tandis que d'autres s'apparentent à des villages verts dans la ville".

Il aurait toutefois été dangereux de tirer des conclusions hâtives de ce constat en estimant par exemple que la situation favorable de la seconde couronne impliquait qu'il ne fallait plus rien y faire!

Au contraire, au moment de ma prise de fonctions en 1989, le travail était colossal tant dans le domaine de la restauration et de la gestion des parcs existants (ex.: étangs Mellaerts, parc de Woluwe, parc de Laeken, le parc Tournay-Solvay...), que dans le domaine de la création de nouveaux espaces verts tels que le Scheutbos, le Wilder, le parc Georges Henry, la Héronnière, le Bergoje, la promenade SNCB, et bien d'autres dont le statut d'espace vert a ainsi pu être "figé" une fois pour toutes échappant de la sorte à la dégradation, voire même aux appétits de la spéculation immobilière. Je crois pouvoir dire qu'aujourd'hui cette approche a porté ses fruits et que les parcs régionaux anciens et nouveaux présentent un niveau de qualité que bien des grandes villes d'Europe nous envient même si quelques esprits chagrins en demandent plus encore. A cet égard, je me contenterai de relever une certaine contradiction dans le discours des communes qui se plaignent d'un manque de surveillance et de sanctions notamment aux heures tardives et la nuit, c'est-à-dire aux périodes durant lesquelles, seule la police peut encore intervenir! La surveillance des parcs s'arrête à 18h en hiver et de 21h à 21h30 en été. La police communale doit prendre la relève. L'IBGE dispose de 75 gardiens en activité.

La partie centrale de la ville a, elle aussi, fait l'objet d'efforts considérables qui, contrairement à la deuxième cou-

ronne, sont loin d'être terminés tant le défi est important et d'autant plus complexe que l'on se trouve dans des zones plus ou moins fragilisées.

Là aussi, une bonne partie de l'action a consisté en la restauration d'espaces qui s'étaient largement dégradés depuis de nombreuses années: parc du Jardin Botanique, Square Frick, Parc de Liedekerke, Parc Reine Elisabeth, parc du 21 juillet, Mont des Arts, Jardin de la Cité Administrative en sont des exemples concrets.

D'autre part, et l'honorable membre l'a souligné, une approche expérimentale est menée par l'IBGE depuis quelques années dans le domaine de la création de nouveaux parcs en particulier dans les zones très déficitaires en espaces verts et socialement défavorisées.

Il s'agit ici d'une dynamique réellement innovante qui, je le crois, commence à faire ses preuves donnant des résultats allant parfois bien au delà des espérances.

Cette dynamique est basée sur trois éléments prioritaires:

Première étape: la conception

L'association des forces vives du quartier dans lequel se déroulera l'aménagement, dès l'initiation du projet, en vue de faire concevoir l'aménagement par les futurs usagers eux-mêmes. L'IBGE joue un rôle d'encadrement et de référence technique.

Deuxième étape: les travaux

Dans le cadre des possibilités administratives et juridiques, il est fait appel à des chômeurs ou à des jeunes en formation pour les travaux d'aménagement proprement dits.

Troisième étape: la gestion

Les opérations de surveillance, d'animation et d'entretien sont confiées pour partie, au moins, à des personnes peu qualifiées issues du quartier; ce qui a pour résultat de fournir des emplois à des personnes particulièrement fragilisées sur le marché du travail et d'obtenir une légitimité du personnel oeuvrant dans le parc vis-à-vis des usagers et habitants.

Cette dynamique participative conduit semble-t-il à un plus grand respect de l'espace public par ses usagers. Il s'agit de leur espace. Ils le respectent et le protègent. C'est le principe de l'appropriation positive.

A l'heure actuelle, il existe deux exemples de réalisations de ce type: le parc Bonnevie à Molenbeek et le parc de la Rosée à Anderlecht.

La méthode a également été partiellement utilisée pour le parc de Liedekerke à St Josse et le Laekenveld à Molenbeek.

Fort de ces expériences réussies, l'IBGE s'est doté d'une cellule spéciale "accompagnement social" en vue de renouveler chaque fois que nécessaire l'approche décrite ci-dessus. Les projets d'aménagement ou de réaménagement des parcs du Quai au Foin à Bruxelles et Memling à Anderlecht font dès à présent l'objet d'un accompagnement de ce type. Ils sont en phase 1, c'est-à-dire phase d'élaboration du projet.

Mieux encore, certains parcs déjà aménagés ou en cours d'aménagement vont bénéficier de la même approche compte tenu de leur situation problématique. Il s'agit du parc de la porte de Hal, du parc Dailly et assurément du Parc Gaucheret.

Au sujet du Parc Gaucheret, il serait vain de nier l'évidence; ce chantier a pris du retard, oui des problèmes de vandalisme sont constatés! A la décharge de l'IBGE, il convient d'indiquer le contexte extrêmement difficile et complexe de ce chantier:

- sous-sol de très mauvaise qualité vu la présence d'anciennes caves;

- l'entreprise désignée par adjudication particulièrement retors concernant la qualité des fournitures et du travail : à plusieurs reprises, il a fallu faire recommencer certaines prestations mal effectuées;

- certains plans d'exécution ont dû être refaits vu la volonté de la commune d'installer la maison des citoyens dans le parc.

La lenteur des travaux combiné à un quartier particulièrement déstructuré ne bénéficiant que de très peu de surveillance sociale expliquent en grande partie le vandalisme et le mécontentement de la population.

Comme je le précisais tout à l'heure, l'Institut tentera dans les prochains mois de mettre sur pied un système de gestion participative en parallèle avec la fin du chantier d'aménagement.

La commune devra elle aussi faire des efforts pour recréer un minimum de cohésion sociale.

L'accord était que l'IBGE aménage un parc sur un terrain de la commune et le lui rétrocède. La commune de Schaerbeek va devoir expliquer comment elle compte à plus long terme assumer la gestion de ce parc.

A ce sujet, mon cabinet recontactera la commune de Schaerbeek en vue d'élaborer de commun accord une stratégie de gestion ad hoc.

J'en viens à l'utilisation des parcs lors de festivités.

Un parc est un lieu de vie qu'il convient de gérer aussi en vue d'y permettre des festivités organisées qui généralement remportent un succès très important, preuve que cela correspond à une demande du public qui accessoirement découvre peut-être à cette occasion un parc méconnu tel que Tournay-Solvay cité par l'honorable membre.

Chaque année de centaines d'occupations de ce type sont gérées par l'IBGE qui y est maintenant tout à fait aguerri. Un cahier des charges, particulièrement strict, est systématiquement imposé aux organisateurs d'événements et ce pour minimiser les dégâts et le cas échéant faire financer intégralement les réparations par l'organisateur.

Sur des centaines d'organisations réussies, on ne parle que des deux ou trois qui posent problème. Nous devons concevoir nos parcs de manière à pouvoir y organiser des festivités.

Concernant les éventuels transferts de parcs communaux vers la Région.

Certains parcs communaux ont par leur dimension et leur prestige une vocation supra-communale. Il suffit pour s'en convaincre de mentionner les efforts importants qu'y consacre la Région dans le cadre de l'accord de coopération Fédéral-Région où des montants considérables ont été et seront consacrés pour la restauration de parcs comme l'Abbaye de la Cambre, le Parc Léopold, le Parc Josaphat, le Parc Wolvendael ou le Bois de la Cambre.

Le Bois de la Cambre pour ne prendre qu'un exemple gagnerait certainement à être aligné sur les principes de qualité de gestion en vigueur dans les grands parcs gérés par l'IBGE.

Au delà des économies d'échelle qui entraînerait le changement de gestionnaire, je pense que le parc bénéficierait d'une approche et d'une expertise beaucoup plus complète qu'actuellement.

Pour les communes concernées, la rétrocession à la Région de grands parcs permettrait aussi un redéploiement des moyens et des énergies sur de nombreux plus petits parcs communaux de proximité actuellement souvent délaissés.

Telle est donc ma position de principe. Il est évident qu'au vu des superficies et donc des coûts induits qui pourraient être concernés, la mise en œuvre d'une politique de reprise par l'IBGE ne pourra se faire que progressivement suivant un ordre de priorité à définir par le gouvernement.

Seule Schaerbeek a marqué son accord pour le parc Josaphat. Il existe des problèmes structurels et des problèmes de transfert de personnel, mais le débat est lancé.

Mme Geneviève Meunier .- La commune ne s'attendait pas à ce qu'après un an, le parc Gaucheret se trouve dans cet état. Il s'agit pour elle d'un cadeau empoisonné.

La cellule d'accompagnement social créée par l'IBGE est une bonne idée. Ainsi, si le parc Gaucheret reste à la Région, la cellule d'accompagnement social aurait un rôle à jouer. Ce parc est une sorte de zone tampon entre plusieurs communes et il a une grande importance pour les habitants.

En ce qui concerne l'entretien et la collaboration avec les communes, vous n'avez pas répondu à ma question sur la possibilité d'une convention cadre. Bien sûr, le soir, la surveillance des parcs est du ressort de la police. Ne pourrait-on pas envoyer une circulaire aux chefs de zone?

Le Parc du Botanique n'est pas adapté à l'accueil de grandes foules. Les jardiniers voient tous leurs efforts détruits lors du festival de septembre.

Le débat sur le transfert de parcs à la Région se poursuivra dans le cadre du débat sur les compétences respectives de la Région et des communes.

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur .- Vous dites que le parc Gaucheret est un cadeau empoisonné, mais il s'agit d'une demande de la commune. Aux abords du parc, on trouve toute une série d'habitations à l'abandon. La commune doit

lancer un projet de rénovation de l'habitat, car s'il n'y a pas de vie autour d'un parc, le vandalisme est inévitable.

Vous me parlez d'une convention-cadre. Il est vrai que la commune et la Région sont deux pouvoirs avec des compétences parfois concurrentes, mais à quel titre pourrais-je conclure une convention-cadre sur un parc qui ne ressort pas de mes compétences? C'est à la police de surveiller les parcs la nuit, mais ce qui est évident a peut-être besoin d'être rappelé.

M. Alain Adriaens .- Les parlementaires qui sont là depuis la législature précédente ont déjà eu l'occasion, contrairement à Mme Meunier, de débattre de ce problème et ils ont pu visiter certains parcs bruxellois. Pour le mois de juin, nous pourrions demander à l'IBGE d'organiser des visites pour les nouveaux parlementaires.

- L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

La collecte des déchets d'abattage et l'organisation de 35.000 abattages rituels.

M. Dominiek Lootens-Stael (en néerlandais) .- Le 22 et 23 février, on a abattu des masses de moutons à l'occasion de la fête musulmane du sacrifice. Trente-cinq mille moutons ont été immolés de manière indigne. Ces moutons ont en partie été tués dans des abattoirs temporaires agréés mais pour une bonne part, ils ont été égorgés par des personnes incompetentes au domicile de celles-ci, dans des conditions non hygiéniques. Les déchets qui subsistent après l'abattage à domicile représentent un véritable danger pour la santé publique.

Il est grand temps que la Région bruxelloise intervienne énergiquement contre la pratique illégale des abattages à domicile. Toute personne soucieuse du bien-être des animaux ne peut s'opposer à l'interdiction totale des abattages à domicile. La ministre fédérale Magda Aelvoet a déclaré récemment qu'un projet de loi était en préparation en la matière.

La loi sur le bien-être des animaux doit s'appliquer à tous les habitants de ce pays indépendamment de leurs convictions religieuses, de leur culture ou de leur origine. Elle vaut aussi pour les abattages rituels. La loi sur le bien-être des animaux n'autorise les abattages dans le cadre d'une fête religieuse que s'ils sont effectués dans un abattoir agréé. Les abattages rituels à la maison sont interdits depuis 1998. On ne peut donc pas, sous la pression du lobby musulman bruxellois, tolérer plus longtemps ces scandaleuses et flagrantes infractions à la loi. Selon un porte-parole de l'Exécutif musulman, l'interdiction totale des abattages à domicile ne met pas du tout la fête musulmane de l'Aïd Al Adha en danger, bien au contraire.

Quelles initiatives prendra-t-on afin de mettre un terme, après pratiquement quinze ans d'illégalité, aux abattages rituels à domicile qui sont interdits? Bruxelles-Propreté fournira-t-elle à nouveau des sacs poubelles spéciaux afin de collecter les déchets d'abattage, encourageant ainsi l'illégalité? Prendra-t-on des mesures contre les personnes qui abattent des

moutons à domicile? Dans l'affirmative, comment les contrôles seront-ils effectués et quelles sont les amendes ou les peines prévues? Dans la négative, le ministre souscrit-il au principe raciste selon lequel la loi sur le bien-être des animaux ne s'applique pas aux musulmans? Le ministre fera-t-il savoir clairement aux communes que placer des conteneurs pour les déchets d'abattage encourage l'illégalité et ne peut dès lors pas être toléré? De quelles autres manières le ministre collaborera-t-il au vœu de l'Exécutif musulman tendant à mettre fin au sacrifice de moutons pour la fête de l'Aïd Al Adha?

M. Michel Van Roye .- Je ne comprends pas que cette question ait été acceptée. Le règlement n'interdit-il pas de poser une question déjà abordée en séance publique?

M. Dominiek Lootens-Stael (en néerlandais) .- Je ne comprends pas pourquoi on a accepté en séance plénière une question bien après que j'ai déposé ma demande d'interpellation qui a été transformée par le Bureau en question et renvoyée dans cette commission.

La Présidente .- La règle que vous mentionnez ne s'applique pas aux questions d'actualité. Or il s'agissait d'une question d'actualité.

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur (en néerlandais) .- Les conteneurs ont uniquement été placés dans les onze communes qui disposaient d'un lieu d'abattage agréé. Grâce à ces lieux d'abattage, la fête du mouton a pu se dérouler cette année en toute légalité. J'en avais fait une exigence pour que la Région organise la collecte des déchets d'abattage.

Il n'y a pas eu d'incidents.

Les autres questions ne relèvent pas de ma compétence mais de celle des communes et de la ministre Aelvoet.

M. Dominiek Lootens-Stael (en néerlandais) .- Des conteneurs ont également été placés en dehors des lieux d'abattage agréés. J'ai moi-même vu un conteneur rempli de déchets d'abattage qui est resté en place un jour et une nuit.

A Jette, on a mis sur pied un abattoir temporaire qui a coûté beaucoup d'argent. Finalement, on y a seulement abattu 58 moutons. Est-ce bien raisonnable?

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur (en néerlandais) .- Je n'ai été saisi d'aucune plainte en la matière.

- L'incident est clos.

La collecte annuelle des sapins de Noël.

M. Erik Arckens (en néerlandais) .- Tout comme les années précédentes, Bruxelles-Propreté a organisé une collecte de sapins de Noël après les fêtes. En l'an 2000, on a collecté

270 tonnes de sapins, en 2001, les chiffres ont baissé à 210 tonnes et cette année on n'aurait même pas atteint les 200 tonnes.

Deux raisons peuvent expliquer ce recul. Premièrement, on opte de plus en plus souvent pour des arbres synthétiques. Deuxièmement, cette année la collecte des arbres s'est déroulée un vendredi alors que les années précédentes elle était organisée pendant le week-end.

En outre, il s'est avéré qu'une bonne partie des arbres collectés cette année étaient toujours décorés et empotés, ce qui a occasionné un travail supplémentaire aux services de ramassage qui devaient dans un premier temps trier eux-mêmes les déchets.

Le ministre envisage-t-il d'organiser à nouveau la collecte des sapins pendant le week-end afin d'en récupérer une plus grosse partie?

Le ministre prendra-t-il des mesures pour mieux informer la population que les sapins mis à la collecte doivent être débarrassés de leur pot et de leurs décorations afin d'économiser le temps et le travail des services de ramassage?

Peut-on également sortir les vieux sapins synthétiques?

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur (en néerlandais) .- Tout comme les années précédentes, la collecte des sapins a rencontré un vif succès. Je ne vois aucune raison de revoir le système puisqu'il fonctionne bien.

M. Erik Arckens (en néerlandais) .- Que pense le ministre des sapins synthétiques et des pots de fleurs qui sont aussi sortis pour la collecte?

- L'incident est clos.

- La réunion est close à 11h05'.